

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2019

DCM N° 19-03-28-12

Objet : APIMM - Subvention d'équipement.

Rapporteur: M. LEKADIR

L'APIMM (Association des Pilotes de Montgolfières Mosellans) est une association regroupant des pilotes de montgolfières organisant entre autres des manifestations aérostatiques, dont les Montgolfiades de Metz chaque fin d'été. Dans le cadre de différents meetings, l'association valorise la montgolfière de la Ville de Metz mise à sa disposition dans le cadre de la convention de moyens et d'objectifs en date du 01/06/2016.

L'enveloppe du ballon acquise par la Ville de Metz en 2010 étant hors d'usage, l'association propose d'acquérir directement un nouvel équipement et sollicite après de la Ville de Metz une subvention d'équipement à hauteur de 15 750 € TTC.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens du 01/06/2016 liant l'APIMM à la Ville de Metz concernant l'organisation et la mise en œuvre des Montgolfiades,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer l'enveloppe du ballon de la Ville de Metz, désormais hors d'usage,

CONSIDERANT la demande de subvention d'équipement de l'APIMM à hauteur de 50% du coût TTC du remplacement de cet équipement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE VERSER** une subvention d'équipement à l'Apimm d'un montant de 15 750 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et notamment tout avenant à la convention d'objectifs et de moyens ou tout document et pièce connexe à cette affaire.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Cellule de Gestion Culture

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17

Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ